

Les bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes – ou BHRe –, sont des bactéries résistantes à de nombreux antibiotiques avec des mécanismes de résistances transférables entre bactéries et n'ayant à ce jour diffusé en France que sur un mode limité.

Ces BHRe sont les Entérobactéries Productrices de Carbapénémases (EPC) et les Entérocoques (*Enterococcus faecium*) Résistants aux Glycopeptides (ERG) dont le réservoir est le tube digestif.

Les mesures à observer en soins de ville sont le **respect strict des précautions standard** ^{(1), (2), (3)}.

Il n'est **pas recommandé de réaliser des dépistages à la recherche de BHRe chez les patients rentrés à domicile.**

Soins à un patient porteur ou contact : précautions standard^{(2), (3)}

1. Hygiène des mains

Pré-requis à une bonne hygiène des mains : avant-bras dégagés, ni montres ni bijoux et ongles courts, sans vernis. Réaliser une hygiène des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique (PHA) au plus près des soins (avant et après).

2. Port des équipements de protection individuelle (EPI)

Porter des gants et un tablier à usage unique pour tous les soins mouillants/souillants. Les mettre juste avant le soin et les retirer juste après.

3. Matériel médical

Privilégier du matériel à usage unique ou dédié (patient unique) : thermomètre, bassin de lit... Pour le matériel réutilisable faire immédiatement un nettoyage et une désinfection (avec lingettes détergentes/désinfectantes par exemple) après l'utilisation auprès d'un patient porteur ou contact.

4. Déchets

Gérer les déchets souillés sous emballages clos et étanches. Les éliminer selon la filière habituelle.

5. Gestion des excréta

Si possible, pour les patients requérant l'usage d'un bassin, privilégier l'utilisation de sacs protecteurs de bassin à UU.

6. Entretien

L'entretien de l'environnement (chambre et sanitaires), de la vaisselle et du linge se fait comme habituellement.

Information

L'établissement de provenance envoie au patient et au médecin traitant un courrier d'information sur le statut de porteur ou de contact de BHRe.

Il peut être utile de rappeler les **précautions standard** aux autres professionnels de santé en charge de ce patient (collègues infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes...).

En cas d'hospitalisation du patient en établissement de santé, **il est important d'informer l'établissement d'accueil** du statut du patient (porteur ou contact de BHRe), pour que les mesures adaptées soient appliquées ⁽²⁾.



Une aide à la prise en charge de ces patients peut vous être apportée par le CPias Normandie

- site de Rouen par téléphone au 02.32.88.68.77 ou par mail cpias@chu-rouen.fr
- site de Caen par téléphone au 02.31.06.51.51 ou par mail cpias@chu-caen.fr

Si le patient nécessite une prise d'antibiotiques, une aide à la prescription peut vous être apportée par un infectiologue référent de votre territoire par [ce lien](#).

Références :

⁽¹⁾ [Bonnes pratiques essentielles en hygiène à l'usage des professionnels de santé en soins de ville](#) - SF2H - nov. 2015

⁽²⁾ [Actualisation des recommandations relatives à la maîtrise de la diffusion des Bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes \(BHRe\)](#) - HCSP – décembre 2019

⁽³⁾ [Actualisation des Précautions standard](#) – SF2H - juin 2017